

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION BOUÉE D'ESPOIR DU 20 NOVEMBRE 2017

Exercice 01.11.2016 – 31.10.2017
721 Bouées attribuées = 222 072 €
Dons reçus = 237 312 €

Les 168 adhérents présents ou représentés à cette 32^{ème} Assemblée Générale, nombre élevé dans le secteur associatif, témoignent de leur réel soutien aux bénévoles de Bouée d'Espoir. Comme les années précédentes, le Bureau de l'Assemblée a été constitué par les trois membres du Bureau de l'Association : Jean-Paul Tamas, Président, Florence Lacroix, Trésorière, Jacques-Yves Jourdain, Secrétaire.

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

La Reconnaissance d'Utilité Publique de notre Association est un très beau témoignage pour notre action ininterrompue depuis 32 ans. Nous en sommes fiers et nous remercions Jacques-Yves Jourdain pour sa persévérance pendant les deux années d'instruction de notre dossier au Ministère de l'Intérieur et au Conseil d'État. Cette distinction doit contribuer au développement de Bouée d'Espoir dans les années à venir.

La pertinence de Bouée d'Espoir est une préoccupation permanente pour nous. Notre cible, notre action sont-elles cohérentes avec les besoins du moment, et notre réponse est-elle la bonne ? Nos analyses convergent : C'est oui, et notre « équation » est toujours de vraie actualité.

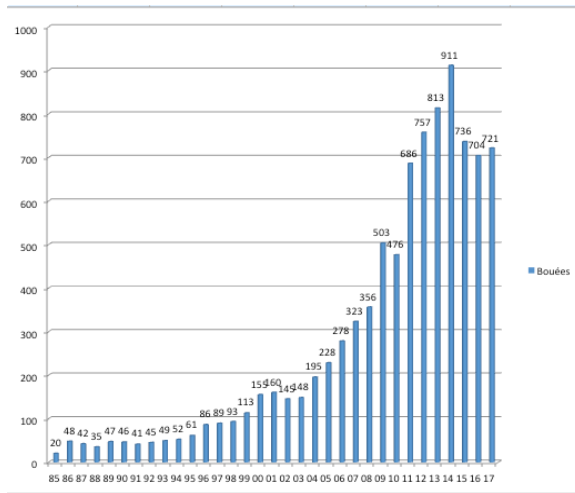
La pérennité de Bouée d'Espoir, c'est notre belle équipe de bénévoles qui ont permis cette année à 721 familles de franchir un cap difficile dans leur vie avec la volonté de s'en sortir - on en est à plus de 9000 depuis l'origine -. C'est aussi rechercher sans cesse de nouveaux bénévoles et assurer les renouvellements. C'est enfin faire savoir que la PME Bouée d'Espoir, à 3% de frais généraux, fonctionne bien et qu'elle peut prétendre à un fort développement. Contactez-nous, si ceci vous interpelle.

Les Délégations sont toujours au nombre de quatre. La plus récente, Hauts-de-France, pilotée par Paul-Pierre Piolé, a doublé le nombre de Bouées attribuées et diversifie ses partenaires. La plus ancienne, Île-de-France Ouest, animée par Colette Brault, s'organise avec trois bénévoles pour l'attribution des Bouées et deux pour le suivi des adhérents. Le grand Tournoi de Bridge de Montfort-l'Amaury, reconnu par la Fédération Française de Bridge, a de plus en plus de succès. La Délégation Île-de-France Est, menée par Jean-François Evrard, est en pleine croissance avec une équipe de trois bénévoles qui étudient les dossiers et assurent de la visibilité, telle une originale Bouée attribuée à sept jeunes d'une entreprise d'insertion au château de Guédelon, en Bourgogne. En Auvergne-Rhône-Alpes, Ghislain de Chatellus, épaulé par Christian Guillermo, redresse peu à peu la barre avec patience et succès en s'investissant très fort auprès de travailleurs sociaux locaux. Toutes les Délégations ont du mal à trouver de nouveaux adhérents. Les efforts de visibilité ne sont pas toujours récompensés. Mais elles ne lâchent pas. Il faut les aider.

L'efficacité de notre fonctionnement permet de répondre rapidement aux situations d'urgence qui nous sont soumises. L'Assemblée remercie les bénévoles pour leur généreuse et efficace implication qui fait que Bouée d'Espoir peut redistribuer 97% des dons reçus (3% de frais généraux).

2. BOUÉES ATTRIBUÉES

C'est toujours avec la même exigence que **721** Bouées ont été attribuées cette année (contre 704 l'an passé), dans le respect de notre "équation" :



**« un cap difficile
 + la volonté de s'en sortir
 + un projet
 = une Bouée d'Espoir »**

La complexité de l'étude des dossiers implique que le concept de "projet" soit apprécié, sans a priori, au cas par cas.

Huit équipes d'étude des dossiers d'au moins deux personnes sont opérationnelles : quatre à Paris et une dans chaque Délégation.

Les dossiers sont étudiés dans des **délais courts**, en liaison avec les Travailleurs Sociaux de structures associatives et publiques, étant précisé que Bouée d'Espoir n'intervient qu'en dernier ressort, lorsque toutes les aides publiques ont été sollicitées.

Le total des Bouées attribuées s'élève cette année à **222 072 €** (contre 246 917 € l'an passé). Leur montant moyen est de **308 €**.

Quelques exemples de Bouées :

- *Cette jeune femme, âgée de 23 ans, est hébergée dans un foyer de jeunes travailleurs. Elle est seule et ne peut compter sur son entourage pour l'aider financièrement. Elle ne dispose d'aucun diplôme. Soucieuse de son insertion professionnelle, elle s'est lancée dans une formation de « gestion de paie ». Elle a sollicité sans succès des organismes sociaux pour obtenir l'aide financière pour couvrir le coût de cette formation. Elle a utilisé ses économies mais il lui reste encore à payer le solde. Étant donné sa motivation pour s'en sortir, Bouée d'Espoir lui a accordé une Bouée.*
- *Après une période mouvementée (décrochage scolaire), ce jeune homme a su se ressaisir. Il participe régulièrement aux activités de l'association Deuxième vie, et il a commencé à travailler sur un chantier de réinsertion. Il a un projet d'emploi qui nécessite l'obtention du permis de conduire. Il est assidu aux leçons de conduite. Compte tenu de sa volonté de s'en sortir, une Bouée lui permettra d'aller au bout de cette formation.*
- *Une Bouée qui rappellera des souvenirs à nos plus anciens adhérents ("la tenue blanche nécessaire pour prendre un emploi dans un restaurant") : Cet homme a obtenu un contrat de travail en CDI pour être chauffeur de VTC. Il a besoin pour cela de disposer de deux costumes et d'une paire de chaussures. Une Bouée va lui permettre de les acheter.*
- *Il s'agit d'un jeune couple. Elle est de nationalité française, et lui est péruvien. Elle travaille comme secrétaire. Lui était électricien dans son pays d'origine, mais pour pouvoir travailler en France dans cette profession, il doit obtenir une habilitation, qui lui permettra de trouver rapidement un emploi. La formation, d'un montant de 580 €, n'est pas financée par Pôle emploi. Le couple ne peut l'assurer financièrement en totalité. Bouée d'Espoir lui attribue une Bouée de 300 € pour compléter.*

Et, toujours, les coups durs et les imprévus de la vie autour des thèmes : formation, habitat, mobilité, formalités, santé, enfants, ...

D'autres exemples de Bouées sont présentés sur le site Internet www.boueedespoir.org

3. RESSOURCES

Le total des dons reçus s'élève à **237 313 €**. Ils se répartissent en 70% pour les dons de particuliers et 30% pour les Entreprises, Fondations et Associations.

Le reçu fiscal correspondant aux dons effectués en 2017 sera envoyé au premier trimestre 2018.

3.1 Entreprises et Fondations adhérentes

En 2017, 16 Entreprises et Fondations d'entreprise, ainsi que 5 Fondations philanthropiques et familiales, nous ont apporté leur soutien.

Nos efforts pour obtenir des fonds auprès des Entreprises et Fondations se sont poursuivis, avec un résultat de **70 399 €**. Bien qu'inférieur à celui de l'an passé, il reste satisfaisant compte tenu de la difficulté de la démarche.

Il faut aussi noter la fidélité de plusieurs jeunes entreprises qui nous aident en fonction de leurs résultats.

La liste des Entreprises et Fondations (liste qui figure sur le site Internet) s'étoffe peu à peu, mais il reste beaucoup à faire. Nous avons besoin de vous pour nous communiquer les coordonnées d'interlocuteurs que nous irons convaincre de soutenir Bouée d'Espoir. Toutes les pistes sont les bienvenues.

3.2 Adhérents individuels

Le nombre des adhérents individuels est de **497**, en très légère hausse.

- 43% d'entre eux utilisent le **prélèvement mensuel** (notre grande force, puisqu'il assure un effet régulateur sur la trésorerie). Le don annuel moyen est de **550 €**.
- 57% font des **dons ponctuels** d'un montant annuel moyen de **277 €**.

Le nombre des adhérents qui cotisent via internet est en nette progression.

L'équipe d'animation de Bouée d'Espoir, tout en exprimant à nouveau sa reconnaissance aux adhérents pour leur fidélité et leur générosité, rappelle l'importance de :

- réactualiser régulièrement le montant de leur don et d'utiliser le **prélèvement automatique**,
- faire adhérer des personnes de leur entourage ou de leur environnement,
- ne pas oublier que L'Association Bouée d'Espoir est habilitée à recevoir des legs, des assurances-vie, des donations temporaires d'usufruit (nous venons de bénéficier de la première).

4. SITUATION COMPTABLE

Laurent du Sorbier, Commissaire aux Comptes, a approuvé les comptes de l'exercice 2016-2017.

RECETTES (€)		DÉPENSES (€)	
Dons reçus	237 313	Bouées émises	222 072
Intérêts bancaires	125	Frais bancaires	1 502
Remboursement prêts	1 184	Frais généraux	7 578
Bouées annulées	13 869	Prêts non remboursés	-
Total Recettes	252 491	Total Dépenses	231 152
Excédent recettes au 31/10/17	21 339	Disponibilités au 01/11/2017	76 278

- Les frais généraux restent limités à 3 % des recettes

5. VOTE DES RÉOLUTIONS

1ère résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes de l'Association arrêtés au 31 octobre 2017, ainsi que le budget de l'exercice suivant (reconduction du précédent), et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

2ème résolution

L'Assemblée confirme et approuve l'accord donné par le Conseil d'Administration pour recevoir la première donation temporaire d'usufruit consentie au profit de l'Association.

3ème résolution

Afin de se conformer aux statuts approuvés par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'obtention de la reconnaissance d'utilité publique, l'Assemblée approuve les dispositions suivantes :

- Une cotisation annuelle de 5 € par adhérent est instaurée.
- Le Conseil d'Administration est habilité à accepter les dons et libéralités au profit de l'Association.
- Le nombre de membres du Conseil d'Administration devra être compris entre 12 et 15.

4ème résolution

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Florence Lacroix, Père Guillaume de Menthière, Hughes Missonnier, Augustin Paluel-Marmont et Jean-Paul Tamas.

Leurs mandats arriveront à expiration lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019-2020.

Chacune de ces quatre résolutions a été approuvée à l'unanimité des membres adhérents présents ou représentés.

6. DIPLÔMES D'HONNEUR

Deux diplômes d'honneur Bouée d'Espoir ont été attribués cette année à :

- Madame Sophie Fernandez
- la société Mon Petit Pot de Miel

La lecture du texte de l'Abbé Pierre, « *Continuons à agir* », a clos l'Assemblée Générale.

Bouée d'Espoir vous souhaite une très bonne année 2018 !

BOUÉE D'ESPOIR a été déclarée à la Préfecture le 27 mars 1985. Publication au Journal Officiel daté du 24 avril 1985.

Après l'Assemblée Générale du 20 novembre 2017, le Conseil d'Administration est composé de : Isabelle de CHAULIAC (2019) – Florence LACROIX, Trésorière (2020) – Christian GUILLERMO (2018) - Thierry HANNECART (2018) - Jacques-Yves JOURDAIN, Secrétaire du Conseil (2019) – Père Guillaume de MENTHIÈRE (2020) – Hughes MISSONNIER (2020) - Augustin PALUEL-MARMONT (2020) – Bernard PRUGNAT (2018) - Jean-Paul TAMAS (2020), Président.

Association Loi de 1901, créée en 1985, reconnue d'utilité publique le 14 mars 2017

www.boueedespoir.org – contact@boueedespoir.org